

Compte-rendu sommaire du conseil municipal du 21 février 2017 à 19h

Validation du procès-verbal du conseil municipal du 10 mai 2016

1. FSIL (fonds de soutien à l'investissement local) : restaurant scolaire

M. Le Maire,

« La circulaire préfectorale 2017-4 en date du 23 janvier 2017 relative au fond de soutien à l'investissement local (FSIL) m'a été adressée. Destiné à soutenir l'investissement des communes et des intercommunalités, ce fonds vise à obtenir un effet significatif et rapide sur l'investissement local, facteur de croissance et d'emploi. Une enveloppe est destinée aux projets d'investissement communaux en fonction de priorités thématiques. L'un de ces items est : « la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ».

Les projets qui auront été retenus dans ce cadre obtiendront une subvention de 25% du montant éligible avec un plafond de 1.5 M d'€. Ces subventions sont cumulables avec d'autres subventions dans la limite de 80% de financement public pour le même projet.

Le coût prévisionnel de l'aménagement du restaurant scolaire est estimé à 1.300.000 € HT tous honoraires compris, hors révision de prix.

Je vous propose de m'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention en Préfecture dans le cadre de ce FSIL concernant le dossier « restaurant scolaire »

La commission finances du 16 février 2017 a donné un avis favorable.

Le conseil municipal a délibéré

Vote à l'unanimité avec 22 voix

2. FSIL (fonds de soutien à l'investissement local) : Pôle petite enfance

M. Le Maire,

« Dans le même ordre d'idée et toujours dans le cadre de ce FSIL, je vous propose de déposer un dossier de demande de subvention pour le projet d'aménagement du Pôle Petite Enfance.

Le coût prévisionnel de ce projet est estimé à 1.700.000 € HT tous honoraires compris hors révision de prix.

Je vous invite donc à m'autoriser, à déposer un dossier de demande de subvention en Préfecture au titre du FSIL, concernant le dossier Pôle Petite enfance ».

La commission finances du 16 février 2017 a donné un avis favorable.

Le conseil municipal a délibéré

Vote à l'unanimité avec 23 voix

3. FSIL (fonds de soutien à l'investissement local) : extension de la salle Maurice Danis

M, le Maire,

« Enfin et toujours dans le cadre du FSIL, je vous propose de déposer un dossier de subvention pour le projet d'extension- réhabilitation de la Salle Maurice DANIS.

Le coût prévisionnel de ce projet est estimé à 1.300.000 € HT tous honoraires compris hors révision de prix.

Je vous invite également à m'autoriser, à déposer un dossier de demande de subvention en Préfecture concernant le dossier « Extension- Réhabilitation de la salle Maurice Danis ».

La commission finances du 16 février 2017 a donné un avis favorable.

Le conseil municipal a délibéré

Vote à l'unanimité avec 23 voix

4. DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : extension de la salle Maurice Danis

M. Le Maire,

« La Préfecture du Rhône nous a informé que la ville de Sathonay-Camp était éligible, pour l'année 2017, à la DETR - dotation d'équipement des territoires ruraux, remplaçante de la DGE.

Je vous propose de m'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR 2017 pour l'opération suivante :

- Extension de la salle Maurice Danis : coût estimatif des travaux 1.300 000 € HT tous honoraires compris hors révision de prix. »

La commission finances du 16 février 2017 a donné un avis favorable.

Le conseil municipal a délibéré

Vote à l'unanimité avec 23 voix

5. Demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du sport (CNDS) : extension de la salle Maurice Danis

M. le Maire,

Et pour poursuivre dans la recherche d'aides au financement de nos programmes d'investissement, je vous propose de m'autoriser à déposer un dossier concernant l'extension de la salle Maurice Danis auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Le coût prévisionnel de ce projet est estimé à 1.300.000 € HT tous honoraires compris hors révision de prix. »

La commission finances du 16 février 2017 a donné un avis favorable.

Le conseil municipal a délibéré

Vote à l'unanimité avec 23 voix